

35/2024

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240912-47_2024-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents8
votants9

L'an deux mil vingt-quatre, le **DOUZE SEPTEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc
BOMMÉ Jean-Paul

PIERRISNARD Béatrice
MARTIN Yves

LE BOULER Cédric
RAIMBAUD Nelly

CHIRADE Brigitte

HAMON Sylvain

ABSENTS EXCUSÉS : GRIMAUD Sylvie (donne pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ; HUGRON Dominique

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine ; GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAIMBAUD Nelly

OBJET :

47/2024

**ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES RUE SAINT VICTOR AUPRES DE
M. GRIMAUD LOUIS**

M. le Maire expose que M. GRIMAUD Louis, est propriétaire des parcelles AD107, AD 131, AD 132, AD 133 et AD 134 d'une superficie totale de 8 204 m² situées rue Saint Victor et dont la majeure partie est classée en zone 2AUa au PLU.

Par courrier en date du 10 août 2024, M. GRIMAUD propose de vendre l'intégralité de ces parcelles au prix net vendeur de 45 000 €.

M. Le Maire expose que ces parcelles pourraient constituer une réserve foncière pour la collectivité du fait de leur classement en zone 2AUa.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir les parcelles AD107, AD 131, AD 132, AD 133 et AD 134 d'une superficie totale de 8 204 m² auprès de M. GRIMAUD Louis pour un montant de 45 000 €
- Décide de prendre en charge les frais notariés liés à cet échange
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ